

complet. Il y a là-bas quelqu'un qui s'occupe de la chose. Je ne puis rien ajouter avant d'avoir reçu un rapport.

M. Fraser: D'après la nouvelle, la Gendarmerie royale étudie l'affaire de l'incendie. Je signale la chose, parce que nous avons eu dans une remise d'avions, près de London, un incendie qui a causé des pertes d'un million de dollars; un autre incendie qui a entraîné des pertes d'au moins trois quarts de million a aussi éclaté dans un dépôt de matériel de guerre à Ottawa et je me demande s'il n'y a pas quelque chose qui cloche quelque part. Ces immeubles ne sont sûrement pas munis d'appareils extincteurs, car ces désastres n'arriveraient pas. Peut-être le ministre ferait-il bien d'employer un peu de la peinture ignifuge dont j'ai parlé il y a quelque temps.

M. Green: Quand espère-t-on obtenir le rapport de la Commission royale d'enquête sur les transports?

L'hon. M. Chevrier: Le président s'attend, m'a-t-il dit au cours de notre dernier entretien, que les provinces aient bientôt terminé leurs exposés, après quoi la Commission devra étudier la masse énorme des témoignages. J'espère que nous pourrions obtenir un rapport en 1950. Qu'on ne voie pas là une promesse, cependant, car je crois que ce sera plutôt en 1951. Je parle d'après l'impression que j'en ai. Je ne veux pas que, plus tard, l'honorable député m'accuse d'avoir annoncé telle ou telle date. J'ai l'impression que ce ne sera probablement pas beaucoup avant 1951.

M. Green: Il est parfaitement clair, en tout cas, que le rapport n'arrivera pas assez tôt pour qu'on présente une mesure législative à cette session-ci.

L'hon. M. Chevrier: Non.

M. McLure: Puis-je dissiper un léger malentendu. Je n'ai jamais voulu me plaindre du ministre des Transports en ce qui a trait aux wagons frigorifiques. Je ne cherchais qu'à le renseigner. J'ai compris que le ministre nous donnait des renseignements qu'il tenait pour exacts eu égard à ses sources d'information. Je savais toutefois que ses renseignements étaient inexacts parce que d'après mes propres sources d'information, il y avait indubitablement pénurie de wagons frigorifiques.

Jamais, cependant, je ne me suis plaint du ministre des Transports. Ce n'était pas sa faute s'il y avait pénurie. Je n'étudierai pas la question plus longuement. Si le temps me le permettait, je consignerais au hansard certains télégrammes que j'ai reçus aujourd'hui.

L'hon. M. Chevrier: Je remercie le député de ses observations.

(Le crédit est adopté.)

Service de la marine—

616. Administration du pilotage, y compris l'autorisation de fournir des avances temporaires recouvrables; contributions, service et entretien au besoin des bateaux-pilotes nécessaires à certains districts de pilotage—Crédit supplémentaire, \$5,000.

M. Isnor: Quand le ministre sera-t-il en mesure de faire une déclaration relativement à la collision qui s'est produite au large du port d'Halifax. Je dis "au large" plutôt que "dans le port", parce qu'il serait difficile à quiconque de comprendre comment une collision de ce genre puisse se produire dans le port d'Halifax. Le ministre se souviendra que onze pêcheurs ont perdu la vie dans cette collision. Il a déjà donné ordre d'ouvrir une enquête et j'espère qu'il pourra, dans un avenir rapproché, sinon aujourd'hui, faire une déclaration.

Aurait-il l'obligeance de demander aux fonctionnaires de la Marine d'étudier la possibilité d'établir des chenaux appropriés pour l'entrée et la sortie des navires, ainsi que pour y fixer les bouées nécessaires? Je ne sais si cette proposition est pratique, mais on me l'a soumise dans une lettre.

L'hon. M. Chevrier: Je demanderai avec plaisir à mes fonctionnaires d'étudier cette proposition. De plus, lorsque je posséderai le rapport de l'enquête, que je n'ai pas aujourd'hui, je serai heureux de le présenter au député.

M. Isnor: Merci.

(Le crédit est adopté.)

Service de la marine—

617. Services divers concernant la navigation et les transports maritimes—Crédit supplémentaire, \$16,914.

M. Green: Le ministre se rappellera qu'à la fin de la dernière session, le sinistre du *Noronic* avait donné lieu à un assez long débat sur la nécessité de modifier le droit et les règlements maritimes. Je crois comprendre que le ministère a rédigé un nouveau règlement qu'il a soumis à divers groupements du pays, pour obtenir leur avis. Le ministre a-t-il l'intention de donner à la Chambre ou à une commission parlementaire l'occasion d'examiner ce règlement avant qu'il entre en vigueur?

On a apporté, si j'ai bien compris, d'importantes modifications. A mon avis, il faudrait renvoyer le règlement à une commission parlementaire, le comité de la navigation et des pêcheries peut-être. Quelle ligne de conduite entend-on suivre?

Le 25 novembre 1948, je l'ai interrogé sur le naufrage du vapeur *Chelohsin*, au large